



UNITE SERVICES LOGISTIQUES

Enquête travail à distance :

Vos réponses en chiffres

Un Accord dénommé Travail à Distance (TAD) a été signé le 12 Décembre dernier à Enedis. L'ensemble de ses modalités sont applicables dès le 1^{er} Mars prochain.

FO Energie a donc souhaité lancer une enquête nationale auprès des agents des USR pour connaître vos souhaits en matière de travail à distance et/ou de télétravail.

En chiffres voici vos principales réponses....

84%

Des agents disent avoir eu connaissance de ce nouvel Accord.

84%

Des agents disent préférer le **télétravail à domicile**.

7%

Seuls 7% des répondants **ne sont pas intéressés** par le travail à distance ou le télétravail.

66%

Des agents disent préférer le travail à distance de manière régulière, **soit 2 jours maximum à domicile** contre 34% qui opteraient pour le travail à distance de manière occasionnelle dans la limite de 25 jours par an.

POURQUOI?

L'ensemble des agents sont potentiellement éligibles au travail à distance ou bien au télétravail. C'est l'étude des activités, de manière collective et en équipe, qui déterminera l'éligibilité définitive.



- Dès maintenant, chaque agent peut faire une demande écrite (mail) auprès de son manager.
- Echange entre le manager et l'agent sous 1 mois.
- A l'issue, accord ou refus du manager. Si refus, celui-ci doit être motivé par écrit.
- Si désaccord, examen par le service RH

Besoin d'aide ?

Pour toute information sur cet accord ou sur votre situation par rapport au travail à distance ou télétravail, n'hésitez pas à nous contacter.